

A - PRÉSENTATION

L'édition 2026 de l'UT3P se déroulera le week-end du 18 au 20 septembre 2026 et propose un ensemble d'épreuves, en semi-autonomie, empruntant 3 départements (Calvados, Eure et Seine-Maritime).

B - LES ÉPREUVES

Les épreuves sont définies ci-dessous sous réserve de modification :

UT3P

- 175KM - 3.250D+
- DÉPART À 18H
LE VENDREDI 18/09/26
- ABBAYE DU VALASSE
- BARRIÈRE HORAIRE 40H
- POSSIBLE EN RELAIS DE 4
- 11 RAVITAILLEMENTS

UT2P

- 90KM - 1.600D+
- DÉPART À 07H
LE SAMEDI 19/09/26
- ABBAYE DU VALASSE
- BARRIÈRE HORAIRE 19H
- POSSIBLE EN RELAIS DE 2
- 5 RAVITAILLEMENTS

OPEN

- 20KM - 250D+
- DÉPART À 15H
LE SAMEDI 19/09/26
- ABBAYE DU VALASSE
- BARRIÈRE HORAIRE 04H
- 1 RAVITAILLEMENT

ACCESS

- 9KM - 150D+
- DÉPART À 19H
LE SAMEDI 19/09/26
- ABBAYE DU VALASSE
- BARRIÈRE HORAIRE 1H30

NORDIQUE

- 9KM - 150D+
- DÉPART À 17H
LE SAMEDI 19/09/26
- ABBAYE DU VALASSE
- BARRIÈRE HORAIRE 2H30

C - ENGAGEMENT DU COUREUR

Pour participer aux épreuves de l'UT3P, il est indispensable :

- D'être conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'y être préparé physiquement et mentalement ;
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une capacité d'autonomie personnelle ;
- De savoir affronter les conditions climatiques pouvant être difficile (nuit, forte chaleur, conditions climatiques sèches, vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
- De savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux induits par une activité d'ultra endurance (fatigue, problèmes digestifs, douleurs musculaires/articulaires, blessures...) ;

- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider le coureur à gérer ses problèmes, il est responsable de son état et est capable de le gérer. L'organisation n'est là que pour assister les coureurs à certains points du parcours et non pas les gérer tout au long ;
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course ;

D - INSCRIPTIONS

1. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants des épreuves s'engagent à se soumettre au règlement par le biais de l'inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du non-respect de ce dernier.

2. CONDITION D'ADMISSION

Conformément au règlement de la FFA, toutes les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme âgée de 20 ans ou plus. Pour les personnes entre 18 et 19 ans, seule la course de 20 km (OPEN) est accessible. Pour les personnes de 16 et 17 ans, la course de 9km (Access) et la marche nordique de 9km sont accessibles.

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA, suivant l'article L.213-3 du code du sport, ces derniers doivent fournir une photocopie de leur licence.

Les coureurs n'étant pas licenciés doivent s'engager à faire la formation PPS et à fournir le numéro de certificat dans les 3 mois avant le départ de la course.

Aucune inscription ne pourra se faire sur place, les inscriptions se font en ligne uniquement avec paiement sécurisé, les inscriptions seront closes une semaine avant le départ en ce qui concerne l'UT3P ainsi que l'UT2P. Pour l'Open, l'Access et la marche nordique, les inscriptions peuvent s'effectuer jusqu'à 3 jours avant le début de la course. L'organisation se réserve le droit de clôturer avant cette date en fonction du nombre d'inscriptions déjà reçues. Dans ce cas, la clôture sera annoncée sur le site de la course.

3. RETRAIT DES DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Un seul dossard sera remis pour l'UT3P équipe et l'UT2P duo.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant la course. Le dossard est nécessaire pour accéder aux transports de l'organisation, postes de ravitaillement, aux infirmeries, aux douches, aux aires de dépôt ou récupération des sacs.

Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard ne doit jamais être retiré.

Le retrait de dossard se fera à l'Abbaye du Valasse le vendredi et le samedi, et dans la semaine dans un de nos magasins partenaires.

4. ANNULATION ET CHANGEMENT DE DOSSARDS

Les inscriptions sont nominatives, fermes, personnelles et définitives. Les échanges et la revente de dossards se font uniquement sur la plateforme d'inscription Miles République. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de fausses déclarations sur les informations transmises.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation. Cette garantie a pour objet le remboursement des frais engagés (déduction du montant de la garantie, options consommées et frais de gestion), pour l'inscription de l'Ultra Trail des 3 Ponts. Cette garantie couvre les cas suivants :

- annulation pour raison médicale (entraînant incapacité de la pratique de la course) faisant l'objet d'un justificatif émis par une autorité compétente mentionnant la contre-indication.
- annulation de l'évènement y compris le cas de force majeure (incendie, inondation, tempête et plus généralement toute catastrophe naturelle).

Seuls les participants ayant souscrit à l'assurance annulation proposée pourront prétendre à un remboursement intégral (déduction du montant de la garantie, options consommées et frais de gestion) sur simple demande au plus tard dans les 5 jours qui suivent la manifestation. Sans assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué. Pour les coureurs ayant annulé leur inscription et ayant souscrit à l'option t-shirt, celui-ci pourra être retiré sur place le jour de la course. Aucun envoi ne sera effectué après l'évènement.

L'annulation par l'organisation d'une ou de l'ensemble des courses ne générera aucun remboursement sans avoir souscrit l'assurance annulation. Selon le souhait du participant, le report de l'inscription sur une prochaine édition pourra se faire.

5. TARIFS

Le paiement des courses se fera via la plateforme d'inscription suivant la grille tarifaire (hors frais de gestion) :

COURSE	DISTANCE	PRIX
UT3P SOLO	175 KM	164 €
UT3P RELAIS (x4)	175 KM	210 €
UT2P SOLO	90 KM	94 €
UT2P RELAIS (x2)	90 KM	105 €
OPEN	20 KM	24 €
ACCESS	9 KM	14 €
MARCHE NORDIQUE	9 KM	12 €

Tout tarif exceptionnel fait sur les courses est valable durant une durée précise et fixée, aucune réduction ne pourra être applicable rétroactivement et/ou ultérieurement.

Les frais d'inscription comprennent :

- Le droit de participer aux courses
- Le chronométrage
- La sécurité sur le parcours
- L'accès aux ravitaillements
- Le pack de bienvenue
- Le service de secours médical
- Le rapatriement lors d'un abandon depuis un ravitaillement
- Le repas de clôture (UT3P et UT2P)
- La navette gratuite Gare de Bréauté à l'Abbaye du Valasse (sur réservation)
- La navette gratuite pour les membres de l'assistance du coureur (sur réservation)

6. ASSURANCES

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de l'UT3P.

Cependant, le coureur s'engage à avoir une assurance individuelle accidents, outre les licenciés de la FFA qui bénéficient normalement des garanties accordées par leur licence.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade, ils ne sont, en aucun cas, prioritaires sur les usagers de la route, ils doivent se conformer aux indications des bénévoles présents, toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur toutes les épreuves de l'UT3P.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique et physiologique immédiate ou future, ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel. Les concurrents s'engagent également à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident qui résulte de leur participation à cette épreuve.

7. ASSISTANCE EXTÉRIEURE

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris vélo) non accrédité n'est autorisé sur les parcours. L'assistance extérieure est autorisée sur certains points du parcours (détaillé dans le guide du coureur 1 mois avant le départ), à défaut elle est interdite et éliminatoire.

8. OPTION DOSSARD PAR COURRIER

Pour les participants ayant souscrit à l'option «dossard par courrier», le dossier du coureur devra être complet au 18 août (numéro de PPS ou licence FFA). Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

E - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'UT3P, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est donc :

- Interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours, il convient de les conserver en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition ;
- Interdit de dégrader volontairement les espaces ;
- Impératif de circuler sur le parcours balisé et non en dehors.

Toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent.

F - RÈGLES DE LA COURSE

Pour les courses UT3P, UT3P équipe, UT2P et UT2P Duo, afin d'assurer la sécurité des participants, ils doivent se munir d'articles figurant dans la liste des équipements obligatoires et doivent les transporter pendant toute la durée de la course, même s'il ne sont pas utilisés :

- Sac de trail pour transporter le matériel obligatoire tout au long de la course ;
- Un téléphone portable en état de marche : numéro correspondant à celui fourni obligatoirement à l'inscription ;
- Une couverture de survie dans son emballage d'origine non découpée ;
- Une carte d'identité ;
- Une lampe frontale en fonctionnement avec une autonomie minimum de 5H avec des piles ou batteries de rechange ;
- Une lampe frontale rouge à l'arrière pour la traversée des ponts ;
- Réserve d'eau d'1,5L minimum (ou 2 flasques de 0,75 litre) ;
- Gobelet personnel réutilisable ;
- Sifflet ;
- Veste à « forte imperméabilité et respirabilité » à la taille du coureur ;
- Vivres de course (2 gels + 2 barres énergétiques) ;
- Bande élastique adhésive pour faire un bandage ou un strapping.
- Chaussures adaptées à la course ;
- Dossard coureur visible à placer à l'avant
- Gilet jaune haute visibilité pour la traversée des ponts
- *En fonction des conditions climatiques, du matériel obligatoire pourra être ajouté jusqu'à 24h avant le départ*
- *Pour l'Open, l'Access et la marche nordique seul un gobelet est obligatoire.*

Une pénalité de 30min par objet manquant s'applique si les coureurs n'ont pas les équipements obligatoires avec eux. Les directeurs de course peuvent aller jusqu'à la disqualification totale.

Si vous choisissez de prendre des bâtons pour la course UT2P, cela doit être pour toute la durée de la course, il est interdit de les laisser ou d'en récupérer en cours de route. Dans le cas de l'UT3P, il sera possible de les laisser avec le sac de délestage, ils seront amenés à mi-course par l'organisation.

Concernant la musique, en écouter n'est pas interdit, toutefois, les écouteurs doivent être retirés lors de la traversée de route ainsi qu'à l'approche de points de contrôle et passage devant les membres de l'équipe de sécurité.

Modalités spécifiques aux relais :

Les coureurs en relais sont différenciés par un dossard différent, à chaque relais, le coureur qui arrive, une fois badgé, remet son dossard et sa puce. Le relayeur doit se faire badger avant de partir.

Si un des relayeurs abandonne, l'équipe est disqualifiée, mais les autres coureurs pourront prendre le départ comme initialement prévu. Chaque équipe doit s'organiser pour se rendre par ses propres moyens au lieu des relais, hormis ceux ayant pris l'option navette lors de l'inscription.

G - RAVITAILLEMENT

Les courses de l'UT3P sont en semi-autonomie. Une assistance personnelle est tolérée le long du parcours dans des zones spécifiquement réservées à cet usage. Ces zones seront indiquées dans le guide du coureur envoyé 1 mois avant le départ. Cette assistance est limitée à deux personnes.

Il est interdit d'accompagner ou d'être accompagné le long de n'importe quelle partie du parcours de la course par une personne non inscrite à la course, en dehors des zones réservées aux spectateurs. Un participant qui accepte d'être accompagné en dehors des zones désignées viole le principe de semi-autonomie. Les commissaires de courses ou chefs d'équipe, témoins de cette violation, sont autorisés à pénaliser le participant afin de faire respecter les règles.

L'organisation assure la présence de ravitaillement solides et liquides tout au long du parcours à consommer sur place. La liste des ravitaillements et des produits qui y seront disponibles seront publiés sur le site de l'événement ainsi que dans le guide coureur.

- 1 ravitaillement sur l'Open
- 5 ravitaillements sur l'UT2P
- 11 ravitaillements sur l'UT3P

Pour pouvoir se ravitailler en eau ou boissons énergétiques, chaque concurrent devra être équipé de gobelet, bidon, flasque, ou poche à eau personnelle. L'organisation ne fournit aucun récipient et aucune exception ne sera faite. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boissons et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

H - BARRIÈRE HORAIRE

Pour l'édition 2026, le passage sur le pont de Tancarville ne sera pas possible en raison de contraintes extérieures à l'organisation. Cette situation entraîne une modification importante du parcours, actuellement en cours de redéfinition. L'équipe de l'UT3P travaille à établir un nouvel itinéraire offrant une expérience fidèle à l'esprit de la course et garantissant la sécurité des participants.

Les barrières horaires suivantes sont données à titre indicatif et pourront être ajustées une fois le parcours définitif validé. Elles reflètent toutefois de manière réaliste les temps de passage prévus et ne devraient pas s'en écarter significativement :

UT3P :	UT2P :
km 30 : BH à 5h00	
km 60 : BH à 11h30	km 30 : BH à 5h30
km 80 : BH à 16h30	km 50 : BH à 10h00
km 115 : BH à 24h00	km 65 : BH à 13h00
km 135 : BH à 29h30	km 90 : BH à 19h00
km 150 : BH à 33h30	
km 175 : BH à 40h00	

Les horaires définitifs seront confirmés lors de la publication du parcours final, avant l'épreuve.

L'arrivée d'un coureur sur une barrière horaire hors délais implique sa disqualification. Le coin inférieur droit du dossard sera « découpé » par le chef de poste, le coureur sera invité à retourner à l'Abbaye du Valasse. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, son dossard sera récupéré par le chef de poste et le coureur ne sera plus considéré comme un participant à l'UT3P, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

I - BALISAGE

Les participants doivent respecter le tracé du parcours par l'organisateur et suivre le balisage. Les organisateurs se gardent le droit de modifier le tracé avant et pendant les épreuves en cas de force majeure. Pour être classés, les participants doivent effectuer le parcours en intégralité, dans le sens prévu.

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale.

En complément du balisage sur le terrain, la trace GPX de chaque parcours sera disponible sur le site internet ut3p.fr trois jours avant le départ de la course.

J - BALISE GPS

Les coureurs des épreuves UT3P et UT3P Équipe pourront être équipés d'une balise GPS fournie par l'organisation pour le suivi en temps réel de la course. Cette balise devra impérativement être restituée à l'organisation à l'arrivée.

En cas d'abandon, le coureur devra remettre sa balise au responsable du ravitaillement le plus proche avant de quitter le dispositif de course.

Toute balise non restituée ou perdue sera facturée 250 € au participant concerné.

K - CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était dopé.

L - ASSISTANCE MÉDICALE ET SÉCURITÉ

Des postes de secours sont implantés sur le parcours pendant toute la durée des épreuves.

Il appartient au coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant au poste de secours sur le parcours ;
- En appelant le PC* course : 02.32.84.64.84
- En cas d'impossibilité de joindre le PC, vous pouvez appeler directement les organismes de secours : 15, 112.
- En demandant à un autre coureur de prévenir le PC le plus proche et/ou les secours ;

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours, ceci est un devoir.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en récupérant son dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas d'abandon, le concurrent s'engage à prévenir ou à faire prévenir le poste de contrôle le plus proche et à rendre son dossard. Il sera mis "hors course" et pourra quitter le parcours par ses propres moyens, ou "via" un lieu de rapatriement indiqué par l'organisateur.

*PC : Poste de Commande

M - RÈGLES DE SÉCURITÉ DES TRAVERSÉES DES PONTS

Les règles suivantes s'appliquent spécifiquement lors des traversées de ponts pour garantir la sécurité de tous les participants :

1. RÈGLES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Dépassement interdit : Afin de prévenir tout risque d'accident, il est strictement interdit de dépasser un autre coureur lors de la traversée des ponts. Cette règle s'applique de manière stricte, notamment dans les sections d'ultra-distance où la sécurité est primordiale.

2. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Tous les participants doivent porter un gilet jaune haute visibilité durant toute la durée de la traversée.

De jour comme de nuit, les participants doivent être équipés d'éclairage avant et arrière (rouge clignotant) fonctionnel.

Un contrôle du matériel obligatoire sera effectué à l'entrée de chaque pont lors du passage des barrières horaires. Tout participant non conforme aux exigences de sécurité ne sera pas autorisé à poursuivre la course.

3. INTERDICTION D'ACCÈS POUR LES SPECTATEURS/ACCOMPAGNANTS

Pour des raisons de sécurité, aucun spectateur ou accompagnant n'est autorisé à accéder aux ponts durant la course. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion du coureur accompagné de la compétition. Nous comptons sur la coopération de tous pour respecter cette mesure essentielle à la sécurité de l'événement.

Ces mesures de sécurité sont mises en place pour assurer la sécurité de tous les participants ainsi que celle des autres usagers des ponts. Nous comptons sur votre coopération et votre respect strict de ces règles pour le bon déroulement de la course.

N - CONSIGNES ET SACS DE DÉLESTAGE

Une consigne sera mise à disposition pour l'ensemble des courses, permettant aux coureurs de déposer leurs effets personnels pendant l'épreuve.

Pour les participants de l'UT3P, un service de sac de délestage est également prévu. Les sacs devront être déposés à l'espace consigne avant la course et seront transportés par l'organisation jusqu'au point de mi-course, où ils seront disponibles pour les coureurs. Ils seront ensuite rapatriés à l'arrivée après le passage de tous les participants.

O - ARRIVÉE / CLASSEMENT

Pour les courses individuelles, les coureurs récompensés seront :

- Les 3 premières femmes de chaque course
- Les 3 premiers hommes de chaque course
- Les premiers de chaque catégorie (MA / SE / ES)

Pour les courses en relais, les coureurs récompensés seront :

- La 1ère équipe féminine
- La 1ère équipe masculine
- La 1ère équipe mixte

Pour le bon déroulement de la cérémonie de remise des récompenses, la présence des coureurs concernés sur les podiums est attendue. En cas de départ anticipé, une remise pourra être effectuée avant la cérémonie, sous réserve d'en informer un membre de l'organisation. Aucune récompense ne pourra être retirée ou expédiée après le 20 septembre.

P - DROIT À L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il renonce également à tout recours à l'encontre de l'organisateur et ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Q - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'UT3P, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'événement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées excepté nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements. Toute demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : contact@ut3p.fr

R - EXPRESSION POLITIQUE

Toute proclamation, affichage ou exposition de messages politiques ou religieux, ainsi que d'images associées, durant l'événement est interdite.

S - JURY DE COURSE

La direction de course se réserve le droit de pénaliser ou disqualifier tout concurrent ne respectant pas le règlement lors des épreuves :

Pénalité horaire :

- Pointage au-delà de l'horaire du départ
- Non-respect du balisage
- Non-possession du matériel obligatoire

Disqualification :

- Accompagnateurs du concurrent ne respectant pas le règlement de l'épreuve
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Non-respect du code de la route
- Non-respect des consignes de bénévoles ou de l'organisation
- Ravitaillement ou assistance hors zone
- Utilisation d'un moyen de transport durant le temps de l'épreuve
- Non-respect des zones naturelles et sensibles : pollution ou dégradation des sites traversés
- Contrôle antidopage positif
- Refus de se soumettre à un contrôle antidopage
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Comportement inapproprié envers des membres de l'organisation ou des bénévoles
- Parcours non effectué en intégralité ou dans le mauvais sens
- Passage de relais hors zone

T - RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant le classement devra être déposée moins de 2 heures après l'heure d'arrivée du coureur via l'adresse électronique contact@ut3p.fr. Pour toute autre réclamation, elle doit être soumise à l'organisation par courrier électronique dans les 10 jours suivant la fin de l'événement. Seuls les coureurs peuvent déposer une réclamation. La direction de course est seule décisionnaire des pénalités, sanctions ou gestion des réclamations. Ces décisions sont sans appel et définitives.



AU PROFIT DE

